



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Juin 2019 - n° 06

EDITORIAL

« OMC 2.0 » : quelque chose bougerait ?

Radicalisation du conflit sino-américain dans l'attente d'une rencontre entre les Présidents, aggravations des tensions économiques globales, discussions commerciales difficiles dans l'enceinte du G20, stagnation des négociations sur la pêche, blocage persistant de l'organe d'appel... Y a-t-il quelque chose qui progresse à l'OMC et pour sa réforme? Oui : l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique, lancée il y a près de deux ans à Buenos-Aires.

L'objectif en est de définir les disciplines internationales qui devraient régir les aspects commerciaux du commerce électronique. Quelles sont schématiquement les forces en présence ? Un premier camp, entraîné par les Etats-Unis, promeut un accord porteur d'une ambition maximale de libéralisation (liberté de circulation des données, non divulgation des codes source, interdiction des obligations de stockage) : forts du monopole naturel de leur «GAFAs*», ils s'estiment certains d'en tirer les bénéfices, un peu comme le fameux «renard libre dans le poulailler libre» ; ils sont rejoints par des pays, souvent petits, dont de nombreux européens, désireux de se tailler une part du gâteau via des stratégies de niche sur certains produits et services, dont la viabilité dépendra de leur accès aux données des autres. Un camp opposé porte une perspective souverainiste. Soit en refusant de participer aux négociations, telles l'Inde et l'Afrique du Sud qui rejettent par principe toute discipline internationale pouvant entraver l'autonomie de leur politique de développement numérique. Soit en s'y engageant avec une ambition minimaliste, telle la Chine, dont les objectifs se limitent à quelques sujets concrets de facilitation des transactions (paiements en ligne, signature électronique...), qui permettraient d'aider Ali Baba et d'autres à étendre la portée de leurs activités : pour nombre de raisons, souvent peu commerciales, elle n'envisage pas de laisser les données entrer et sortir librement de son territoire. Entre les deux, un troisième pôle, emmené par l'UE, développe une vision essentiellement libérale de cette nouvelle forme de commerce, mais avec des exceptions fortes, comme, en particulier, la protection des données personnelles (vie privée).

Plus de 78 membres de l'OMC participent désormais aux négociations: depuis leur lancement fin 2017, Chine, Bénin, Mali, Arabie Saoudite ont rejoint la discussion. Une quinzaine de propositions, très développées, a été soumise. Les discussions techniques sont engagées et dynamiques : l'OMC se montre ici au travail sous son meilleur jour. A tel point que d'aucuns seraient désormais tentés de voir dans l'aboutissement de cette négociation plurilatérale le véritable enjeu, sinon l'essence, de la «réforme de l'OMC» lancée par l'UE. C'est aller un peu vite en besogne et sans doute sous-estimer la difficulté de réconcilier les positions américaine et chinoise dans un accord à «taille unique». C'est aussi oublier que la question la plus centrale pour la réforme de l'OMC demeure très incarnée dans l'économie réelle, puisqu'il s'agit de mieux discipliner les subventions industrielles et le comportement des entreprises d'Etat. Reste que quelque chose est en train de bouger, qui pourrait contribuer à la naissance de cette «OMC 2.0», dont on espère encore une forme d'avènement lors de la 12ème conférence ministérielle, dans un an au Kazakhstan.

*Google, Amazon, Facebook, Apple

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

21 juin 2019 : Réunion du comité agriculture en session spéciale

Le **Paraguay** y a présenté une étude présentant l'utilisation des **différents outils pour protéger leur agriculture** : soutien couplés, protection du marché domestique (droits douane, pics tarifaires, clauses de sauvegarde spéciale). L'étude montre que **les membres utilisent largement l'ensemble de ces outils** et les combinent souvent. **Les produits les plus protégés sont les produits laitiers, suivi par la viande de bœuf et les céréales.**

Le groupe de Cairns a souligné **la liaison entre soutien interne et barrières tarifaires** et la nécessité de travailler sur les deux aspects. Plusieurs PED ont rappelé le fait que l'ouverture de leur marché reste impossible sans une baisse des soutiens internes des pays développés qui permettent une concurrence déloyale. L'Union Européenne, si elle est favorable à la réduction des distorsions, souligne que les négociations agricoles sur l'accès au marché ne peuvent être dissociées de celles concernant les produits non agricoles (NAMA).

Par ailleurs, **concernant le soutien interne, les positions exprimées lors des COASS précédents ont été répétées** : demande de l'Inde et de la Chine de la suppression de la mesure globale de soutien (MGS) des pays développés, demande du groupe de Cairns de la réduction des soutiens distorsifs (MGS, *de minimis*, boîte bleue, boîte développement),

demande du G10 de la prise en compte de préoccupations non commerciales qui justifient certaines aides à l'agriculture. Le président encourage des propositions des membres pour des discussions sur des bases concrètes.

Le Japon a présenté une analyse concernant **les restrictions à l'exportation**. Ces dernières peuvent prendre différentes formes : interdiction d'exporter, quotas, prix minimum de référence, licences d'exportations, restriction des zones d'expéditions. Cette analyse montre que les principaux utilisateurs de ces mesures sont l'Inde (quotas d'exportation), l'Argentine (taxes à l'exportation), et la Chine (quotas). Les produits les plus concernés sont le riz et le blé. La durée de ces mesures est variable : 40% dure moins de 6 mois, 20% dépasse 3 ans. Cette analyse se fonde sur la base de données AMIS (agricultural market information system) qui recense **251 mesures de ce type entre 2007 et 2012 alors que seules 16 ont été notifiées à l'OMC depuis 1995**.

Le Japon soutenu par plusieurs délégation (Suisse, Singapour, Etats-Unis, UE) appelle donc à un effort de transparence des membres. L'Argentine considère que les taxes à l'exportation ne font pas partie des mesures de restrictions à l'exportation soumises à discipline par l'accord du GATT et l'accord agricole.

Se pose la question de la perturbation que peuvent occasionner ces restrictions à l'exportation pour les achats du programme alimentaire mondial et donc de ne pas appliquer ces restrictions si elles concernent des achats du PAM. L'Inde y est a priori opposée. Le Bénin y est également hostile (un pays doit pouvoir interdire toute exportation lors de crise alimentaire importante).

Peu d'avancées sont à noter sur le coton, les travaux techniques étant surtout concentrées sur la collecte de donnée concernant les soutiens à la demande du C4. Plusieurs membres (C4 et Union Européenne Brésil, Australie, Pakistan) s'accordent sur le fait que la négociation agricole ne peut aboutir sans un accord sur ce sujet. Le C4 annonce une proposition sur le soutien interne. La Chine et l'Inde rappellent que cette production est réalisée dans des zones pauvres et demandent une réduction des soutiens distorsifs des pays développés.

Concernant le **mécanisme de sauvegarde spéciale**, plusieurs PED (Indonésie au nom du G33, Egypte au nom du groupe africain) rappellent que la décision de Bali prévoit la mise en place d'un tel dispositif. Plusieurs membres et le président appellent à des propositions concrètes.

En conclusion le président poursuit ses consultations en vue de proposer en programme de travail pour le 2d semestre. Une prochaine réunion du comité en juillet sera consacrée à la question des programmes de stockage public.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 et 14 juin 2019 : Négociations sur les subventions à la pêche

Les membres de l'OMC ont discuté plusieurs **propositions**.

La première émanait de l'**Australie** et concernait l'**interdiction des aides ayant des effets négatifs sur les stocks en surpêche**. Elle a suscité des questions concernant la façon dont il peut être établi qu'une aide a un effet négatif sur un stock.

Différents **pays latino-américains** (auxquels sont associés le Canada, l'Islande, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis) ont présenté une proposition concernant la **pêche illégale non déclarée, non réglementée (INN)**. Elle prévoit que les listes de navires pratiquant la pêche INN (donc exclus des programmes d'aides) seront établies par l'Etat du pavillon, l'Etat octroyant les subventions, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou l'Etat côtier. Plusieurs membres se sont interrogés sur la gestion d'éventuelles contradictions entre ces différentes entités. Post réunion les **ACP** ont introduit une proposition concernant la pêche INN. Elle prévoit notamment l'absence d'exclusion des aides pour des infractions mineures et des périodes de transition pour les pays en développement, notamment les PMA et les petites économies vulnérables.

Concernant **les aides contribuant à la surpêche et la surcapacité**, le sujet principal a été la discussion d'une proposition de la **Chine**. Cette dernière consiste en une interdiction des aides contribuant à la pêche INN et affectant négativement les stocks en surpêche. Les autres aides (y compris les **aides non spécifiques aux carburants** des navires) feraient

l'objet d'un **plafonnement**. Les membres auraient le choix entre plusieurs modalités pour établir ces plafonds : montants historiques, niveau moyen d'aide par pêcheur au niveau mondial. Cette proposition, qui aboutirait à des plafonds non contraignants pour les pays ayant des populations de pêcheur importantes, a suscité l'opposition de nombreuses délégations. Elle prévoit également une catégorie d'aides exonérées de plafonnement (aides sans effet négatif : **boite verte**). Le périmètre de cette boîte a été jugé trop large par de nombreuses délégations qui ont contesté l'effet positif de certaines aides (même si certaines d'entre elles comme l'Union européenne restent favorables à ce principe). La prise en compte des aides non spécifiques au carburant (défiscalisation) a par ailleurs suscité de nombreuses critiques.

L'**Inde** a présenté un texte sur le **traitement spécial et différencié**. Ce dernier prévoit une exonération des PED des principales obligations pour leurs eaux territoriales et des périodes transitoires pour leur ZEE et la haute mer. Cette proposition, qui aboutirait à l'exonération d'engagement d'une partie importante des pays ayant un rôle majeur dans la pêche mondiale a suscité une forte opposition des principaux pays développés et de certains latino-américains.

Le président a rappelé les principales échéances : **accord pour fin 2019**, en conséquence la production pour les prochaines réunions de juillet d'un **texte consolidé**, présentant un minimum d'options possibles. Le reste de l'année sera ensuite consacrée à la négociation entre ces différentes options.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

4 et 6 juin 2019 : Réunions coton

Le premier point a concerné les **négociations OMC sur le coton**. Le soutien interne a été le principal sujet : les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad, Mali) ont notamment souligné la nécessité de réduire les soutiens distorsifs qui pénalisent leurs producteurs alors que l'Inde et la Chine ont appelé à la suppression de la mesure globale de soutien des pays développés. L'Union Européenne a rappelé la suppression de ses aides distorsives avec le transfert des aides au coton en boîte bleue.

Le Comité consultatif international du coton a présenté les derniers développements concernant le marché mondial du coton, le secrétariat de l'OMC, la mise à jour d'un document synthétisant les notifications des membres en termes d'accès au marché, soutiens à l'exportation, et soutien interne. Le Centre de commerce international a présenté le portail coton ainsi qu'un outil d'évaluation du potentiel d'exportation.

Le secrétariat a par ailleurs exposé différents points concernant l'organisation de la **journée mondiale du coton le 7 octobre 2019 à l'OMC**. Elle comportera une session plénière à haut niveau à laquelle devraient participer des chefs d'Etat et ministres de l'agriculture du C4. Un « side-event » abordera les questions de négociations commerciales concernant le coton. Le C4 a souligné l'importance de cet événement.

Concernant les soutiens à des projets de développement en faveur du coton plusieurs agences gouvernementales sont intervenues. A noter l'importance de la coopération sud-sud (interventions de l'Agence Brésilienne de développement qui finance plusieurs projets en Afrique). L'**AFD** a présenté le bilan d'un projet au Mali et le développement d'un nouveau projet d'ampleur nettement plus importante.

(Voir le lien ci-dessous sur le lancement de la journée mondiale du coton à l'OMC, le 7 octobre 2019) :

https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/wcd2019_f.htm

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Initiatives post Buenos Aires :

25 juin 2019 : Réunion sur la facilitation de l'investissement

Cette 4^{ème} réunion avait pour objectif de poursuivre la discussion afin d'établir les possibles éléments d'un cadre pour la facilitation de l'investissement, en passant en revue les questions transversales, notamment : les arrangements institutionnels nationaux pour améliorer la communication entre les autorités, la portée du cadre multilatéral, les difficultés spécifiques des MPME, le rôle du cadre pour la lutte contre la corruption, la promotion de la RSE et l'autonomisation des femmes.

En fin de réunion la Chine, soutenue par plusieurs membres (Brésil, Nigéria, Chili, Guatemala, Uruguay...), est intervenue pour plaider le passage à la phase suivante : la négociation d'un cadre sur la facilitation des investissements sur la base d'un projet de texte. La prochaine réunion du 18 juillet permettra de faire un bilan du 1^{er} semestre et d'envisager la phase suivante sur la route de Noursoultan.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

18 au 20 juin 2019 : Commerce électronique

Lors de cette 2^{ème} réunion substantielle sur le commerce électronique, 16 propositions de 12 membres ont été mises sur la table. La NZ et le Canada ont présenté leurs textes. Celui de la NZ porte sur l'interdiction de droits de douane sur les transmissions électroniques. Celui du Canada se présente sous la forme d'une proposition d'accord.

Les discussions substantielles se sont tenues lors des 5 « focus groups » : groupe A : droits de douanes – moratoire sur les transmissions électroniques (facilitateur : Australie), groupe B : flux d'information, (facilitateur : Mexique), groupe C : protection des informations personnelles/Vie privée, (facilitateur : Singapour), groupe D : cyber sécurité, (facilitateur : Japon), groupe E : mise à niveau du document de référence sur les télécoms (facilitateur : Canada).

De nombreux experts des capitales étaient présents durant ces trois jours intensifs de réunions. Le débat sur les flux de données et la protection de la vie privée a été riche et a permis de clairement visualiser les différences de conception entre les Etats-Unis et la Chine. La prochaine réunion se tiendra du 15 au 17 juillet. Les propositions additionnelles sont attendues jusqu'au 5 juillet. Un bilan des travaux du 1^{er} semestre, les prochaines étapes et le calendrier des réunions après l'été seront abordés.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

17 juin 2019 : Réglementation intérieure

La réunion sur l'initiative sur la réglementation intérieure en matière de services s'est tenue le lundi 17 juin 2019 avec pour objectif d'aborder les prochaines étapes suite à la signature de la déclaration signée en marge de la réunion mini ministérielle de mai dernier à Paris. La réunion fut très brève, avec peu d'intervention de la part des membres, dans une ambiance assez consensuelle.

L'objectif de l'UE et de l'Australie est maintenant de mettre en œuvre cette déclaration : travailler sur l'établissement des listes d'engagements nationaux qui reflèteront les disciplines prises, et en parallèle transformer le texte existant en « document de référence ». Certains pays ont exprimé des réserves sur ce calendrier ambitieux, certains points du texte étant encore en discussion (pour mémoire : portée, genre et période de transition pour les PMA).

La prochaine réunion aura lieu le 19 juillet.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

26 juin 2019 : Réunion du comité des marchés publics

A la demande du Royaume-Uni, les Membres ont accepté de prolonger de six mois la période durant laquelle le Royaume-Uni pourra déposer son instrument d'accession à l'accord plurilatéral sur les marchés publics, soit jusqu'au 27 février 2020. Cette décision prend également en compte les modifications apportées par le Royaume-Uni à son offre d'accession à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord sur les marchés publics pour l'Australie le 5 mai dernier. Un compte rendu des autres sujets abordés lors de cette réunion sera présenté dans les Brèves de juillet.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

25 et 26 juin 2019 : Réunion du comité agricole

La première partie de la réunion a concerné la **révision de la mise en œuvre de la décision de Bali sur la gestion des quotas tarifaires**. Pour mémoire la décision de Bali prévoit, une révision **quatre ans après**. Cette révision doit tenir compte de l'expérience passée et proposer des améliorations pour la gestion des quotas tarifaires. Le conseil général doit adopter les recommandations issues de cette révision **avant le 31 décembre 2019**. Le comité devait valider rapport et propositions en juin.

La Commission Européenne avait proposé en mai dernier que ce rapport inclue une proposition visant à mandater le comité agricole pour examiner en profondeur la mise en œuvre du mécanisme prévu en cas de sous-remplissage, s'assurer de sa mise en œuvre par tous les membres et améliorer la transparence. La plupart des membres se sont opposés à cette proposition européenne et ont souhaité que le rapport propose simplement de prolonger la révision jusqu'à la CM12 ou CM13. A noter que sans adoption de recommandations ou prolongement de la révision, quelques membres (dont les Etats-Unis) se retrouveraient exonérés de certaines obligations liées à la décision de Bali (obligation de modification de la gestion des quotas s'ils ne sont pas remplis).

La nouvelle rédaction proposée par le secrétariat **n'a pas été validée** par les membres. La prise en compte du traitement spécial et différencié a notamment fait débat (proposition américaine). **La présidente va donc proposer la validation de ce rapport (nouvelle version) au comité d'octobre.**

En seconde partie de réunion, les membres ont répondu à différentes questions concernant leurs notifications et politiques agricoles.

L'Union Européenne a entre autre fait l'objet de questions concernant le **Brexit et les quotas tarifaires**. Notamment la concurrence éventuelle du Royaume-Uni avec les pays 1/3 pour l'utilisation de ces quotas UE en cas de Brexit dur. La Commission a insisté sur sa volonté d'aboutir à un accord préservant la liberté du commerce entre le Royaume-Uni et les autres membres de l'Union Européenne.

Plusieurs questions ont concerné la conformité des **aides à l'agriculture biologique** avec l'annexe 2 de l'accord agricole pour les aides environnementales (compensation des surcoûts pour les agriculteurs adoptant de telles mesures). Enfin l'Union Européenne a également été interrogée sur la conformité des **aides couplées (boîte bleue)** avec l'accord agricole.

Les Etats Unis ont fait l'objet de nombreuses questions sur les aides annoncées en mai (16Md\$), leurs modalités de mise en œuvre et leur compatibilité avec les engagements OMC des Etats-Unis, notamment la classification de ces aides, et dans le cas où elles seraient classées en boîte orange, le respect de leur plafond de MGS. Ils ont répondu que la définition des modalités de mise en œuvre de ces aides était en cours et qu'elles seraient notifiées à l'OMC.

L'Inde a également été interrogée sur ses notifications pour les soutiens internes. Cela concernait la valeur de la production utilisée pour vérifier si le niveau « de minimis » (aide inférieure à 10% de la valeur de la production) était respecté. L'Inde a indiqué qu'elle allait fournir ces éléments mais qu'elle n'avait pas l'obligation de les inclure dans ses notifications

Interrogée sur les modalités de calcul du soutien des prix dans le cas de programme de stockage public, elle a indiqué que ses modalités de notification étaient conformes aux accords OMC.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

24 au 28 juin 2019 Cluster services : Comité des engagements spécifiques (20/6) et Conseil du commerce des services (28/6)

Le « cluster services » de l'été est assez réduit puisque seuls le comité des engagements spécifiques (CSC) et le conseil du commerce des services (CTS) se sont réunis. Le CSC a été reconvoqué suite à la session du mois de mars dernier à l'initiative de la République Kirghize au sujet des problèmes relatifs à l'établissement des listes pour le mode 4. Pas d'avancée et le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion. Un atelier pourrait être organisé par le secrétariat sur l'historique et les différentes interprétations des entrées sectorielles en matière de classification.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

24 juin 2019 : Réunion ordinaire de l'Organe de règlement des différends

A la demande de l'Union européenne, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial à l'encontre des Etats-Unis au sujet des droits antidumping et compensateurs imposés depuis le 1^{er} août 2018 par l'administration américaine sur les importations d'olives noires espagnoles (DS577). L'Union européenne considère en effet que les mesures américaines sont incompatibles avec les règles de l'OMC, car elles ciblent des mesures de soutien à l'agriculture qui ne sont pas spécifiques aux oléiculteurs (i.e. les paiements découplés). Elle reproche également aux Etats-Unis de présumer, sans aucune analyse concrète, que les avantages de ce soutien se répercuteront automatiquement sur les transformateurs et les exportateurs d'olives mûres, et ce au détriment des opérateurs américains.

L'ORD a également accepté la demande du Brésil visant à ce qu'un groupe spécial examine si l'Indonésie s'était conformée à la décision rendue par un groupe spécial en octobre 2017 concernant les mesures visant l'importation de viande de poulet et de produits à base de poulet (DS484). Malgré l'expiration du délai raisonnable dont l'Indonésie disposait pour se mettre en conformité avec les recommandations de l'ORD, le Brésil estime que celle-ci maintient son marché intérieur fermé aux importations de poulet brésilien, notamment en continuant de retarder indûment l'approbation de la certification sanitaire internationale des produits à base de poulet.

Sans surprise, les Etats-Unis ont de nouveau bloqué le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel en rejetant la proposition présentée par le Mexique au nom de 75 Membres. Ils ont fait valoir que leurs préoccupations systémiques vis-à-vis de l'Organe d'appel n'avaient toujours pas été prises en compte. A titre d'illustration, ils ont cité la règle selon laquelle un membre dont le mandat a expiré peut continuer à travailler sur les affaires dont il avait été saisi préalablement, le délai de 90 jours dans lequel l'Organe d'appel est tenu de rendre son rapport ou encore la pratique d'overreach. Les Etats-Unis ont rappelé qu'ils continueraient d'insister pour que les règles de l'OMC soient respectées et qu'ils poursuivraient leurs efforts et leurs discussions en vue de trouver une solution. Une vingtaine de Membres, dont la Chine, sont intervenus en leur nom ou au nom de groupes de Membres pour exprimer leur préoccupation croissante devant l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de sélection et pour rappeler l'urgence de trouver une solution. La Chine a notamment rappelé que, sans engagement constructif de la part des Etats-Unis, la paralysie de l'Organe d'appel serait inévitable. Or, depuis 70 ans, les Etats-Unis sont les principaux architectes et bénéficiaires du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Selon la Chine, depuis 1995 les Etats-Unis ont eu gain de cause dans plus de 85 des affaires qu'ils ont portées devant l'ORD et dans 25 % des cas lorsqu'ils étaient défendeurs (soit un taux bien meilleur que le taux moyen de 16,6 %). Dès lors, si l'Organe d'appel est paralysé, tous les Membres verront leurs intérêts affectés, y compris les Etats-Unis. La prochaine réunion de l'ORD se tiendra le 22 juillet 2019.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Le 4 juin 2019, le Canada a décidé de faire appel du rapport du groupe spécial sur les droits antidumping appliqués par les Etats-Unis pour les importations de bois d'œuvre canadien distribué aux Membres le 9 avril 2019 (DS534). Le groupe spécial a en effet donné raison aux Etats-Unis dans leur application de la méthode dite du « zeroing » qui consiste à ne tenir compte, pour un produit donné, que des transactions pour lesquelles il est possible d'identifier une marge de dumping positive (c'est-à-dire que le prix à l'exportation est inférieur à la valeur normale du produit). Les transactions pour lesquelles le prix à l'exportation est supérieur ou égal à la valeur normale sont exclues du calcul, ce qui revient à gonfler artificiellement la marge de dumping moyenne. Cette technique est susceptible d'être utilisée par les autorités enquêtrices aux différents stades de la procédure antidumping (détermination initiale et réexamens) et quelle que soit la méthodologie utilisée pour le calcul de la marge de dumping.

La Commission européenne avait recours à cette méthode jusqu'à ce que l'Organe d'appel, à l'occasion notamment d'une plainte déposée par l'Inde concernant le linge de lit en 2001, décide que cette méthode n'était pas compatible avec l'accord antidumping. Les Membres qui utilisaient cette méthode, y compris l'Union européenne, y avaient alors renoncé, à l'exception du département du Commerce américain, qui continue d'y avoir recours dans toutes ses enquêtes antidumping et à tous les stades de la procédure antidumping. Par la suite, l'Organe d'appel a systématiquement sanctionné le recours à cette méthode par les Etats-Unis, malgré les conclusions favorables des groupes spéciaux, à l'instar de la présente affaire du bois d'œuvre canadien. Nul doute que la décision à venir de l'Organe d'appel sera très attendue.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 juin 2019 : Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances

Ce groupe de travail a pour objectif d'étudier comment le commerce peut contribuer à résoudre les problèmes de dette et des finances des PED. Le Secrétariat a insisté sur l'initiative du directeur général de l'OMC qui a lancé la problématique « financement, commerce et MPME ». Ceci inclut des domaines d'action précis : financement par les banques multilatérales de programme de financement de commerce spécifique aux petites transactions, réduire le manque de connaissance dans le secteur bancaire pour mieux maîtriser les instruments financiers. Le groupe de travail a été particulièrement sensible aux difficultés des PME et aux solutions à trouver pour les intégrer au commerce international.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

18 juin 2019 : Comité des accords commerciaux régionaux

La réunion s'est déroulée en deux temps :

Réunion formelle : suite à son élection, le président du comité a proposé à l'ensemble des Membres que soient nommés deux autres ambassadeurs comme « amis de la présidence ». Cette proposition n'a pas remporté un franc succès car plusieurs Membres ont demandé plus de précision quant aux futures responsabilités envisagées pour ces amis de la présidence.

Réunion informelle : cette deuxième partie de réunion avait pour objectif de trouver des moyens pour améliorer l'activité du comité et la participation aux réunions. Le président a pointé du doigt le manque d'intérêt des Membres. Plusieurs propositions ont ainsi été faites : encourager la participation d'experts des capitales, simplifier la distribution des documents, préparer un résumé des présentations factuelles, favoriser la transparence... D'autres discussions sont à venir à ce sujet après la pause estivale.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17 juin 2019 : Comité des finances du budget et de l'administration

Une réunion intermédiaire qui a permis de faire le point sur un certain nombre de dossiers en cours de finalisation notamment la révision du règlement financier de l'OMC. Le rapport 2018 sur les résultats financiers de l'organisation mondiale du commerce et le rapport de l'auditeur externe

indépendant sur la vérification des états financiers de l'organisation mondiale du commerce pour 2018 ont été présentés. L'auditeur externe a émis une opinion sans réserve. Le secrétariat a également présenté son rapport sur la diversité et son plan stratégique pour les installations et les espaces.

La prochaine réunion se tiendra en septembre prochain et devrait être marquée par le début des discussions pour le budget 2020-2021 de l'organisation.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 juin 2019 : Groupe de travail sur le transfert de technologie

Ce groupe de travail créée lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001 a pour objectif d'examiner la relation entre le commerce et le transfert de technologie des pays développés vers les PED ainsi que les moyens d'accroître les apports de technologie des PED.

Lors de cette réunion, quelques pays en développement se sont étonnés du silence prolongé des autres Membres. Le Pakistan s'est dit perplexé de l'état actuel des choses, aucune proposition n'est faite, et rien ne se passe.

Le président a ensuite tenu à donner le **résultat des consultations informelles** qui se sont tenues en mai dernier : sur 21 Membres invités, seuls 5 ont répondu présents. Les pays développés ont jugé que l'absence d'intérêt de la part des proposants était le problème majeur, néanmoins ils sont prêts à participer à des discussions dès qu'une proposition intéressante sera faite. L'idée de convoquer ce groupe de travail lorsque quelque chose de concret est proposé a été évoquée.

La réunion s'est conclue par une présentation de la Banque des technologies pour les PMA, basée en Turquie. Le but est de renforcer les capacités technologiques des PMA et de promouvoir le développement et la mise en œuvre des politiques relatives à l'innovation et à la technologie.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 et 14 juin 2019 : Examen des politiques commerciales du Canada

Les Membres ont procédé au 11^{ème} examen des politiques commerciales du Canada. Au cours de la période examinée (2015-2018), l'économie canadienne a été caractérisée par une croissance modérée de son produit intérieur brut (1,8 % en 2018), une inflation faible, un ratio relativement stable de la dette publique fédérale et un déficit courant en diminution. Les délégations ont souligné que le Canada avait réussi à s'adapter à la baisse du prix du pétrole et à la détérioration des termes de l'échange qui en a résulté par la mise en œuvre de politiques monétaires et budgétaires expansionnistes. Quant au taux de chômage, il est à son plus bas niveau depuis 40 ans (5,8 %).

Le Canada est une économie largement ouverte et compétitive avec des flux de commerce bilatéraux globaux représentant 65 % de son produit intérieur brut. Afin de diversifier davantage ses échanges commerciaux, le Canada a récemment lancé une Stratégie nationale de diversification de ses exportations qui a pour objectif d'accroître les exportations vers les marchés d'outre-mer de 50 % d'ici 2025. Il a également conclu plusieurs accords de libre-échange avec l'Union européenne (le CETA), l'Ukraine et avec certains pays de la région pacifique (l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste). Le Canada a également mis à jour et étendu ses ALE existants afin d'actualiser certaines dispositions dans le cadre de la négociation d'accords révisés avec le Chili, Israël ainsi qu'avec les Etats-Unis et le Mexique (USCMA). Toutefois, seul l'accord avec le Chili est entré en vigueur, en février 2019.

L'ensemble des Membres a souligné le rôle très actif du Canada au sein de l'OMC, non seulement pour sa contribution aux travaux réguliers des comités mais également pour son engagement à renforcer le système commercial multilatéral dans son ensemble via notamment son rôle de chef de file dans le cadre du groupe d'Ottawa. A également été relevé le programme commercial inclusif mis en œuvre par le Canada à destination des populations autochtones, des femmes et des petites et moyennes entreprises ainsi que son engagement en faveur des pays les moins avancés.

Le nombre de lignes tarifaires en franchise de droits est désormais de 70 %, grâce notamment à la libéralisation unilatérale du tarif moyen de

la nation la plus favorisée dans le cadre de l'accord sur les technologies de l'information (ATI II). Cependant, des délégations ont relevé que ce taux reflétait des moyennes très différentes entre les produits agricoles et non agricoles. En effet, **la gestion de l'offre dans le secteur des produits laitiers, des œufs et des volailles repose sur des importations assujetties à des contingents tarifaires et des tarifs hors contingents élevés** (238,7 % en moyenne sur les produits laitiers). Le Canada a donc été encouragé par les autres Membres à faire preuve de davantage de transparence dans ses politiques de fixation des prix des produits laitiers et dans toute nouvelle aide fournie aux producteurs et aux transformateurs laitiers.

Parmi les autres sujets sur lesquels les délégations ont exprimé des préoccupations commerciales, on peut relever **les questions de traitement national en ce qui concerne la taxation et la vente des boissons alcoolisées**. En effet, des taxes d'accise réduites ou nulles s'appliquent aux brasseurs canadiens et au vin fabriqué entièrement à partir de produits agricoles cultivés au Canada. De plus, l'importation, le commerce interprovincial/territorial et la vente au détail de boissons alcoolisées demeurent l'affaire exclusive des régies provinciales et territoriale des alcools, ce qui ne garantit pas toujours un environnement équitable et concurrentiel.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 juin 2019 : Comité des mesures d'investissement liées au commerce

Au cours de cette réunion, **plusieurs Membres ont exprimé des préoccupations au sujet des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux**. Six mesures d'investissement établies par la Chine, l'Indonésie, la Russie, et l'Argentine ont ainsi été examinées. Toutes les mesures examinées font déjà l'objet de discussions depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

A titre d'exemple, le Japon, l'UE et les US ont réaffirmé que la réglementation chinoise sur la cyber-sécurité était préoccupante et nuisait au commerce international. La Chine a justifié sa mesure par des raisons de sécurité nationale, économique et de santé publique.

Dans une intervention plus générale, les US ont entre autre reproché à l'Indonésie de conserver des mesures imposant une teneur en éléments locaux depuis plus de 10 ans. Ces mesures incluent notamment des produits pharmaceutiques. L'Indonésie s'est voulu rassurante en affirmant qu'il n'était pas prévu d'élargir des éléments locaux dans le secteur pharmaceutique au-delà des marchés publics.

D'autres mesures provenant de la Russie et de l'Argentine ont fait l'objet d'un examen.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 juin 2019 : réunion du conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur « Propriété intellectuelle et innovation ». Après le thème de 2018 – la valeur sociétale de la propriété intellectuelle dans la nouvelle économie –, ils se sont penchés sur les politiques relatives aux marques, aux industries créatives et aux partenariats public-privé sous l'angle de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Un groupe de Membres (Australie, Canada, Chili, Union européenne, Japon, Corée, Singapour, la Suisse, Taiwan et Etats-Unis) a présenté une communication sur les approches novatrices en matière d'aide pour l'établissement d'une stratégie de marque et de promotion ainsi que pour les industries créatives. Puis les délégations ont donné des exemples sur la manière dont le secteur public pouvait soutenir le secteur privé grâce à des stratégies de promotion des marques, sur le rôle que les droits de propriété intellectuelle devraient jouer dans le contexte de l'innovation locale et de la collaboration public-privé ainsi que sur l'expérience de création de modèles commerciaux novateurs utilisant des droits de propriété intellectuelle locaux. **L'Union européenne a évoqué sa politique de promotion agroalimentaire dont relèvent les indications géographiques**. Elle a précisé que ces actions de promotion visaient à sensibiliser davantage les consommateurs aux qualités des produits agricoles et aux méthodes de production au sein de l'Union européenne. Elle a souligné que la promotion spécifique des produits locaux et régionaux était également assurée par un grand nombre d'Etats membres. **L'Union européenne a notamment cité l'organisme**

administratif chargé de la gestion des labels de qualité en France qui a mené des campagnes d'éducation très innovantes ainsi que la campagne du gouvernement britannique « Food is GREAT » qui, avec plusieurs partenaires clés du secteur privé, promeut également des spécialités régionales.

Les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire de deux ans sur les plaintes en situation de non-violation tel que décidé lors de la 11^{ème} conférence ministérielle qui s'est tenue en 2017. Ces plaintes visent les situations dans lesquelles un Membre estime qu'il a été privé d'un avantage escompté en raison principalement d'une mesure prise par un autre Membre alors même qu'aucun accord de l'OMC n'a été violé.

L'Union européenne a mentionné son initiative visant à consolider la capacité des organes de l'OMC à résoudre les préoccupations soulevées par les Membres. Il s'agit d'un projet de décision du Conseil général intitulé « Lignes directrices procédurales pour les comités et conseils traitant des préoccupations commerciales » qui devrait être présenté au Conseil général de juillet 2019.

Enfin, une présentation de la plate-forme e-TRIPS a été effectuée par le secrétariat de l'OMC. Il s'agit d'un portail d'information en ligne qui permet aux Membres de rechercher et d'extraire tous les renseignements sur les ADPIC gérés par le secrétariat de l'OMC.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

16 juin 2019 : Journée Portes ouvertes de l'OMC

Pour sa cinquième édition, la désormais traditionnelle « journée porte ouverte » de l'OMC a à nouveau connu un vibrant succès auprès du public. Pour sa cérémonie inaugurale, bienvenue à la petite famille ayant pris place autour du panneau de la délégation de la France. La relève est assurée!



https://www.wto.org/french/news_f/news19_f/open_18jun19_f.htm
https://youtu.be/FcuY_qfbZVI

Exposition Albert Cohen à l'OMC

Admirable travail réalisé par notre compatriote Pierre Latrille, conseiller au Secrétariat de l'OMC. Une exposition consacrée à Albert Cohen et son œuvre sur les lieux mêmes où l'auteur de « Belle du Seigneur » et de la tétralogie de Solal l'a très vraisemblablement écrite, au moins en partie. Albert Cohen était en effet conseiller à l'Organisation Internationale du Travail (dont l'OMC occupe aujourd'hui les anciens locaux), où il aura sans doute puisé une partie de son inspiration pour créer l'archétype Adrien Deume (hilarant modèle de bureaucrate incompetent œuvrant pour la Société des Nations) et la mythique Ariane, objet de passion. L'exposition offre une reconstitution du bureau et d'Albert Cohen tel qu'il pouvait se présenter à l'époque, rassemble les objets emblématiques du quotidien

d'Adrien Deume évoqués dans le roman (le fameux « dossier Cameroun »...) ainsi que des extraits multimédia de films, témoignages et lecture extraites de l'œuvre. A noter parmi ces éléments, trois minutes d'interview de François Mitterrand, contenant une belle analyse et un vibrant éloge de l'œuvre de Cohen.



Pierre Latrille

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

20-21 juin 2019 : Visite à Genève de Monsieur Bertrand Dumont, Directeur général adjoint et de Mme Muriel Lacoue-Labarthe, Sous-directrice de la politique commerciale, à la Direction générale du Trésor

Le Directeur Général Adjoint du Trésor, M. Bertrand Dumont et la sous-directrice de la politique commerciale, Mme Lacoue-Labarthe, ont effectué à Genève une mission consacrée à l'OMC. Ils ont pu s'entretenir avec son directeur Général, M. Azevêdo, les Présidents du Conseil Général, (Mme Sunanta Kangvaljulkij, Ambassadrice de Thaïlande) et de l'organe de règlement des différends (S.E. M. David Walker, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande), les représentants permanents du Brésil, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis, Japon, Mexique, Russie, Singapour et Union Européenne. Les conversations ont donné lieu à de riches échanges de vue sur les tensions commerciales internationales, la situation de l'organe d'appel et la réforme de l'OMC, les perspectives des négociations commerciales et de la réunion ministérielle de Noursoultan, les attentes exprimées envers l'Union Européennes par les membres de l'OMC.



Bertrand Dumont, DGA à la Direction générale du Trésor et Roberto Azevêdo, DG de l'OMC. - (Photo OMC)

17 juin 2019 : Réunion de travail avec les stagiaires FIMIP

La délégation de la France a organisé le 17 juin dernier une réunion de travail technique avec la promotion 2019 des stagiaires FIMIP (French and Irish Mission Internship programme). La mission d'Irlande et le Secrétariat de l'OMC en charge du programme de stage étaient également présents. Après une allocution d'accueil par Jean-Marie Paugam, les missions ont présenté leurs travaux, les relations avec l'Union européenne et le fonctionnement des missions. Les stagiaires ont pu ainsi interagir avec les deux missions et donner leur point de vue à propos de ce stage à Genève.



20 stagiaires FIMIP anglophones et francophones entourés de Mary Killeen (Conseillère à la Mission d'Irlande), Eugène Forde (Représentant permanent adjoint à la Mission d'Irlande), Maarten Smeets (Chef de Section, Coordination de l'assistance technique, Institut de formation et de coopération technique, Jean-Marie Paugam (Délégué permanent de la France auprès de l'OMC) et l'équipe de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC.

CALENDRIER DE L'OMC – JUILLET et AOÛT 2019

JUILLET

- **01** Groupe de travail sur la place des femmes dans le commerce numérique
Réunion informelle de l'Organe de règlement des différends – Session extraordinaire
- **03 au 05** Septième Examen global de l'Aide pour le commerce
- **08 et 09** Conseil du commerce des marchandises
- **11** Groupe de travail de l'accession du Bélarus
- **12** Sous-comité des pays les moins avancés
- **15** Comité de l'agriculture en session extraordinaire
Organe d'examen des politiques commerciales de la Macédoine du Nord
- **16** Comité de l'agriculture en session extraordinaire
Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat
- **17** Organe d'examen des politiques commerciales de la Macédoine du Nord
Réunion informelle du SPS
Comité de l'accès aux marchés
- **18** Initiative facilitation de l'investissement
- **18 et 19** Panel DS537
Comité SPS
- **19** Initiative réglementation intérieure
- **22** Organe de règlement des différends
- **23 et 24** Conseil Général de l'OMC

AOÛT

- **15** Organe de règlement des différends

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr
Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>
Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 28/06/2019